



Déclaration sur le Droit a la Protection Sociale Universelle

À l'Occasion de la Journée Internationale des Femmes, le 8 mars 2012

Par StreetNet International, la Confédération Syndicale Internationale-Afrique, l'International des Services Publics et les Centrales Syndicales du Togo

Les participants et participantes à cette commémoration ont entendu avec intérêt la synthèse du rapport intitulé "l'écart salarial entre hommes et femmes reste identique" et le programme du Bureau International du Travail pour 2012 et 2013 qui prévoit la possibilité d'établir une recommandation sur la protection sociale universelle.

Les participants et participantes reconnaissent que la sécurité sociale est un droit **qui fait partie de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme**. Cependant, en Afrique Occidentale et Centrale, c'est encore très loin de la réalité. Les travailleurs et travailleuses aussi bien de l'informel et du secteur formel, manquent de sécurité sociale, y compris l'accès aux services de base, et sont vulnérables en cas de maladie, accidents et vieillesse. Ce sont les travailleurs et travailleuses de l'économie informelle qui sont les plus concernés par ces difficultés. Le travail des enfants est largement répandu dans l'économie informelle et les zones rurales et est la conséquence de la pauvreté et des revenus précaires.

La protection sociale universelle signifie un minimum de protection pour tous dans les différentes périodes de la vie. Elle soutiendra particulièrement les plus pauvres et les plus vulnérables, dont la grande majorité sont des femmes de l'économie informelle. La protection sociale universelle comprend:

- Une garantie d'accès universelle de santé de base y inclus la protection à la maternité financée par les impôts et les systèmes d'assurance.
- Une sécurité de revenus garantie pour les enfants, à travers un système d'allocation familiale
- Une assistance pour les chômeurs et les personnes à faibles revenus et les personnes handicapées ;
- Un système de pension de base pour la vieillesse

En même temps qu'on reconnaît les différences d'approche d'un pays à l'autre, et les différents niveaux de compromis de la protection de la sécurité sociale de la part des gouvernements respectifs, les participants et participantes ont convenu de :

- Soutenir des initiatives pour discuter de comment améliorer et approfondir la protection de la sécurité sociale dans leurs pays respectifs, en prenant en compte particulièrement les besoins des femmes de l'économie informelle ;
- Distribuer cette déclaration à leurs membres ;
- Envoyer cette déclaration aux centrales syndicales des pays respectifs en demandant qu'elles soutiennent les recommandations proposées sur la protection sociale universelle à la prochaine conférence du BIT ; et qu'elles prennent en compte les besoins des femmes de l'économie informelle dans leurs propositions à la Conférence ;
- Demander aux centrales syndicales l'inclusion des femmes des organisations de l'économie informelle dans leurs délégations à la Conférence du BIT de 2012.

Fait à Lomé, Togo, le 8 mars 2012

StreetNet International

Confédération Syndicale International –Afrique (CSI-Afrique)

Internationale des Services Publiques-Afrique (ISP-Afrique)

CGCT –Confédération Générale des Cadres du Togo

CNTT-Confédération Nationale des Travailleurs du Togo

CSTT –Confédération Syndicale des Travailleurs du Togo

GSA – Groupe de Syndicats Autonomes

UGSL –Union Générale des Syndicats Libres

UNSIT – Union Nationale de Syndicats Indépendants du Togo

StreetNet International Affiliates

SYVEBU-Burundi

SYNAVAMAB-Benin

UNSYNVEPID-Benin

LFDC- DRC

StreetNet Ghana Alliance-Ghana

CNTG-Guinee

UGSEIN –Niger

FENASEIN-Niger

FAINATRASIT –Togo

SYVEMACOT- Togo

CNTS -Senegal

SUDEMS-Senegal

Other Informal Economy Organisations:

NAPETUL- Liberia

FIWON-Nigeria

